

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

REDIGÉ PAR UN Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

Cher. O. Vincellette
Aide d'Alfred
QUÉBEC
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES
G. DESILETS & Fils

Feuilleton du JOURNAL.

L'ÉTOILE DE TUNIS

—Voilà donc comment vous traitez vos enfants? Théodule avait raison, lorsqu'il vous avertissait de ne pas vous rendre l'esclave de Valida!

Pourquoi m'avez-vous si mal élevé? Pourquoi avez-vous ménagé la correction à mon égard?

Il se disposait à sortir, après avoir prononcé ces paroles. Le vieillard lui demanda ce qu'était devenu son médecin.

—Mon frère est dans les flots, et le Spartiate est sous terre!

—Malheureux! Eh bien! puissé-je te voir dans les flammes, misérable! dit le Bey d'une voix mourante, en se soulevant à demi sur sa couche.

C'était la malédiction du père sur le fils coupable et cruel.

Un jour, le vieux prince, bien qu'à demi consumé par la fièvre, se leva et sortit en chancelant dans la campagne. Un seul esclave l'accompagnait. Il se dirigeait vers la rivage, quand il aperçut, à quelque distance, Muley, qui se plaisait à faire caracoler un magnifique coursier arabe, couvert des plus riches ornements. Le malheureux père, dont le cœur se brisait toutes les fois qu'il pensait à la noire ingratitude de ce misérable, dit au fils de Valida:

—Tu es léger et perfide comme la gazelle du Sahara, mon fils; mais prends garde que l'éclair de la justice éternelle ne soit encore plus rapide et plus impitoyable que toi! Livre-toi au plaisir, brillant cavalier! Je la vois, cette justice terrible, je la vois te surprendre, te terrasser; je la vois faire un prodige parmi les morts... Ils reviendront ceux que tu foules maintenant sous tes pieds; oui, ils reparaitront! Mais alors, malheur à toi! malheur à ta mère! malheur, malheur à nous tous!

Il s'assit, pour se reposer, sur une borne du chemin; et ceux qui passaient avaient peine à reconnaître leur souverain, tant ses vêtements étaient négligés et sa longue barbe en désordre. Quand il fut arrivé sur le rivage, il s'assit sur le plus avancé d'un rocher, et jeta aux alentours un regard de tristesse. Ah! si les flots avaient ramené sur la grève le cadavre de son bien-aimé fils! Elles étaient alors calmes et nées comme une glace ces vagues qui, la veille, avaient entraîné la victime de la calomnie. Dans le port, au contraire, tout était animé, bruyant. Mais le tumulte et les cris des matelots joyeux ne faisaient qu'augmenter la douleur du vieillard. L'esclave, qui s'en aperçut, le tira doucement par la robe et lui dit:

—Retournez au palais, seigneur! Avec la docilité d'un enfant, le Bey tourna le dos à l'océan, et se remit en marche pour Tunis.

—Oui, se disait-il à lui-même, Dieu peut tout ce qu'il veut! Souvent il change les larmes en cris de joie. J'ai péché contre mon fils, je l'avoue; je souffrirai donc en silence. Pourtant, j'aperçois une étoile dont la douce clarté brille dans l'obscurité de mon âme... Abdul a honoré son père, il a aimé sa mère; il vivra donc de longs jours... Non, non, mon fils n'est point mort!... O toi, qui régnes dans les cieux, s'écria-t-il, en tournant son visage vers l'Orient, toi qui pardones toujours à l'âme qui se repent, rends-moi, ô grand Dieu, l'objet de ma tendresse!...

Comme il allait entrer dans son palais, il aperçut, assise à côté de la grande porte d'entrée, une femme très-âgée, à l'extérieur sale et repoussant. Son attitude trahissait l'affliction la plus profonde. La mère de Muley avait fait tous ses efforts pour congédier cette étrangère, qui s'obstinait à attendre là le retour du Bey. A peine l'eut-elle aperçu de loin, qu'elle alla à sa rencontre, et se prosterna la face contre terre.

—Quelle est cette femme? demanda le Bey à l'esclave qui le suivait.

—C'est une mendicante, seigneur, répondit celui-ci.

La considérant alors de plus près, le Bey dit à l'étrangère:

—Il me semble, ô femme, que tu ne m'es pas inconnue; voyons, dis-moi le but de ta visite.

—Seigneur! répliqua la mendicante sans oser lever les yeux, je vous ai indignement trompé. Votre épouse Valida, qui vient à l'instant même encore de me chasser de sa présence, me donna une bourse remplie d'or pour me faire jurer devant vous que les prétendus songes, dont j'ai effrayé votre imagination, n'étaient que le produit de mon imagination, une force invincible me poussait à vous déclarer

que ces choses ne m'avaient point été révélées. Je ne fus, en cette circonstance, que le misérable instrument du mensonge et de la calomnie. Je suis donc, hélas! la complice du meurtre commis sur la personne de votre fils. Je n'ai pas cessé jus-qu'aujourd'hui de pleurer mon crime. Pardonnez à votre esclave, miséricordieux seigneur, afin qu'elle puisse mourir tranquille.

Qu'on se figure, s'il est possible, la douleur qu'éprouva le Bey en entendant une semblable révélation. Il congédia avec bonté celle qui avait eu le courage de faire un tel aveu, et alla s'enfermer dans ses appartements. Il défendit d'introduire auprès de lui qui ce fut, et se livra tout entier à sa douleur et aux jeûnes commandés par la loi du prophète pour l'expiation des grands crimes.

Le Ciel semblait avoir abandonné ces lieux de malédiction. Le fils et la mère devenaient tous les jours plus froids vis-à-vis l'un de l'autre.

Tous deux se craignaient. Ce n'était là que le prélude d'une grande tragédie. Le juge suprême se disposait à châtier les coupables habitants du palais de Tunis.

Muley, ne craignant plus ni son père, ni sa mère, donnait libre carrière à ses fantaisies, dissipait des sommes énormes, écrasait la ville d'impôts qu'il ordonnait au nom du Bey, bien que celui-ci n'en eût pas la moindre connaissance.

Déjà la révolte fermentait sourdement dans tous les esprits. Muley se rit de ceux qui crurent devoir l'en avertir, et continua les horreurs de sa vie criminelle. Mais quand on lui apprit que les habitants se disposaient à le brûler vivant dans son palais, s'il ne l'abandonnait au plus tôt, il eut la prudente pensée de s'enfuir secrètement pendant la nuit, et de s'embarquer pour une expédition. Le vent était favorable, la mer bonne, et la lune répandait, en nappes immenses, sur la ville et les ondes, sa douce et bienfaisante lumière.

—Qu'on lève les ancres! s'écria-t-il en arrivant à bord de son vaisseau, les cimetières sont aigusés! en route pour la Sicile! Je le jure, je ne reviendrai point en Afrique, avant que je me sois mesuré avec le comte Méria. Il faut que je sache enfin si mon frère est mort ou vivant. En route donc, corsaires!

Rustan donna le signal du départ, et le navire de Muley, déployant ses nombreuses voiles au souffle d'un excellent vent du Sud, fendit les flots avec la rapidité de la flèche.

XVI. — LE PHARE.

Jamais vide si grand, tristesse si profonde, n'avaient régné dans la forteresse de Tunis. La disparition successive d'Abdula, de la pieuse Agla et de son esclave, préoccupait l'opinion publique. Valida était devenue comme une furie, tandis que son fils commettait les plus atroces forfaits.

Le comte Méria et la jeune comtesse avaient-ils atteint, sur le navire du marchand d'Alep, les rivages enchantés de leur patrie?

Les vagues soulevées par la tempête avaient-elles englouti la frêle embarcation qui portait l'infortuné Ferdinand?

Un voile impénétrable enveloppait encore ce mystère. Valida, ce brandon de discorde et de malheur, eut alors ses moments d'inquiétude. Parfois l'énigmatique disparition de la servante d'Agla lui causait d'étranges soucis. Elle voyait reparaitre de temps à autre le bourreau dont elle s'était servie pour l'accomplissement de son œuvre infernale, bien qu'elle le crût éloigné pour toujours. Cet homme évitait autant que possible de la rencontrer; mais lorsque le hasard le contraignait de passer près d'elle, il savait donner aux traits de son visage une expression indéfinissable. Et Valida frémissait. Lorsqu'elle voulait lui remettre le prix de son sanglant office, il le refusa constamment.

—Non, disait-il, je n'ai pas gagné cet or en tuant l'innocent!

Et quels que fussent les efforts de Valida pour le faire parler, il ne répondait mot lorsqu'il s'agissait d'Agla. Valida s'était même décidée à faire déterrer le cadavre de la défunte, pour s'assurer de son identité; mais une horreur instinctive l'empêcha de violer l'asile des morts.

C'était par une nuit sombre. On voyait du bord de la mer briller, au haut d'une tour, une flamme dont la clarté lumineuse se répandait au loin sur les flots. On eût dit une étoile scintillante qui, du haut du firmament, envoi ses rayons consolateurs aux regards du nautonnier, pour lui permettre de s'aventurer au milieu des ténèbres, et échapper au péril de voir son navire se briser contre quelque dangereux écueil. Minuit allait sonner. Le vieux gardien, assis dans une modeste cabine, qui se trouvait dans la partie supérieure du phare, ferma le livre dans lequel il cherchait d'innocentes distractions et dit à la jeune et belle

assise à ses côtés, qu'elle pouvait aller prendre son repos. Il ouvrit la fenêtre, plongea son regard au loin sur l'océan, couvert partout d'ombres épaisses. Aucun navire n'avait fait naufrage; il n'entendait aucune plainte, nul cri de détresse. A son grand contentement, tout était plongé dans le plus profond silence.

—Va te reposer, mon enfant! dit le gardien du phare avec un aimable sérieux; tu n'as déjà que trop souffert, mon amie... Laisse-moi veiller seul.

Mais la jeune fille le regarda d'un air presque suppliant. Elle semblait conjurer le vieillard de la laisser encore quelques moments auprès de lui.

—Peut-être, reprit le vieillard, crains-tu de coucher seule dans le cabinet voisin?

Elle secoua légèrement la tête, mais ne se retira point.

—Mais pourquoi hésites-tu, alors?

—Mon bon père, certains pressentiments m'annoncent de prochains malheurs. Je ne puis m'en défendre... Soyez-en sûr, il faut nous attendre à quelque chose d'extraordinaire. Mes yeux se refusent aux douceurs du sommeil, et mon âme se trouve en ce moment en butte à une incompréhensible perplexité. Ce n'est pas, certes, la nouveauté de cette demeure où nous sommes entrés hier, qui est capable de produire cette impression sur moi. Il n'y a pas de revenants, je le sais; mais je crois que les anges sont en communication avec nous d'une manière invisible, et nous parlent souvent par le moyen des pressentiments. Croyez-moi, il s'est passé sur la mer certains faits qui doivent, ce me semble, toucher nos cœurs de bien près.

Elle cessait de parler, lorsqu'elle crut entendre soudain quelqu'un implorer du secours. Elle pria donc le vieillard de regarder de nouveau par la lucarne.

—Sans doute, ajouta-elle, quelque navire se sera brisé contre les rochers. Hélas! puissent mes craintes n'être pas fondées!

Le gardien, toutefois, ne voyait et n'entendait rien.

—Tu te trompes, mon enfant, et j'attribue ta méprise à la faiblesse de tes sens rompus de fatigue et accablés de sommeil; comme je te l'ai déjà dit, le plus grand calme règne sur la mer.

Quelques instants après, un bruit de pas se fit entendre dans l'intérieur de la tour. Tous deux, respirant à peine, écoutèrent attentivement. La jeune fille se couvrit à la hâte d'un manteau, et fixa les yeux, non sans quelque inquiétude, sur la petite porte de la chambre, qui, par bonheur, avait été soigneusement fermée.

(A continuer)

DEUX FLEAUX.

(Suite et fin.)

C'est de l'Asie que vient le choléra: il va de pays en pays, il envahit les continents; où s'arrêtera-t-il?

De même, la maçonnerie sortie de l'Italie, de l'Angleterre, a envahi la France, l'Allemagne, l'Europe tout entière. Elle est allée de rivage en rivage, colportée par ses commis-voyageurs, ses capitaines à long cours, ses armées, où s'arrêtera-t-elle?

Partout où passe le choléra, il y fait le désert. Les oiseaux du ciel, chassés par l'air empesté de ses miasmes, se hâtent de fuir.

Partout où règne la maçonnerie la discorde arrive avec son long cortège de maux, avec la ruine car " tout royaume divisé en lui-même, a dit le Sauveur, périra. " De cette terre ainsi désolée, bientôt sont chassées les congrégations religieuses, ces filles du ciel, et l'Eglise elle-même et souffre, faute d'air pur et libre; la maçonnerie est un choléra.

Le choléra jette l'effroi sur son passage, il glace, non-seulement le corps, mais aussi les cœurs. Les parents, les amis, les voisins s'en vont, loin du foyer de la maladie, l'égoïsme s'étend partout.

Est-ce que la maçonnerie n'effraie pas aussi? Un maçon aime-t-il à être reconnu comme tel? Est-ce que les loges ne s'efforcent pas de se cacher, de se dissimuler, de se voiler, sachant bien qu'elles font peur aux honnêtes gens.

La maçonnerie éloigne d'elle, par sa nature, ce qui est vrai chrétien, et souvent il a suffi qu'un homme fût connu comme membre de la secte, pour voir ses parents, ses amis, ses meilleures connaissances, fuir sa demeure, comme si elle était une maison contaminée.

Quand le choléra envahit une ville, les magasins se ferment, les cloches cessent de sonner pour les morts, on ne porte plus les morts à l'église, il y a partout sur les fronts et sur les figures un air de tristesse et de découragement.

Ne voit-on pas pareils phénomènes là où commande la maçonnerie? Le commerce y devient difficile. Les maisons

discréditées par la délation, par l'injustice, par l'égoïsme de la secte, se ferment. Des hommes qui pouvaient aspirer à la fortune, à une fonction élevée, sont rejetés et ruinés par le fait de la maçonnerie, eux et leurs familles. Là aussi cesse le son des cloches, là se voient ces enterrements civils, lugubres comme ceux des pestiférés; là il n'y a de salut, de poignées de mains, de sourires que pour les frères et amis. En dehors, on est triste, et l'on se croirait en pays ennemi.

Que fait-on pour se guérir du choléra? On s'efforce de rétablir chez le malade la circulation du sang, au moyen d'un bruyage généreux; autant que possible, par des frictions, par la marche, par le mouvement par la force morale.

De même, pour guérir le franc-maçon, il faut le ramener à la communion eucharistique, où son âme sera nourrie du pain céleste et abreuvée du sang qui rend la force et la vie; il faut lui faire reprendre la voie de la maison de Dieu, la pratique religieuse, la confiance en Celui que les pharisiens, par dérision, appelaient " l'ami des pécheurs " et qui l'était réellement, parce qu'il est la miséricorde infinie.

Consolons-nous en pensant que quand le choléra a cessé, bientôt le travail, l'union, la joie, la vie, reviennent avec la prospérité, et vite les maux sont oubliés et les malheurs réparés.

Espérons que nous jouirons, dans un avenir que Dieu seul connaît, d'un pareil spectacle, alors que la secte maçonnique, frappée d'un coup mortel par l'Encyclique *Humanum genus*, aura perdu sa trop grande influence en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Russie, sans parler des autres pays qu'elle a envahis, qu'elle travaille, qu'elle tyrannise, en attendant qu'on y récolte ce qu'elle y a semé: la division et la mort.

Nous concluons, avec le Souverain-pontife, en disant: " Il faut donc chercher un refuge auprès de Marie que l'Eglise appelle à juste titre: la Vierge de Bon-Secours. Notre-Dame auxiliaire, Refuge des chrétiens, afin que, sensible à nos prières, elle daigne nous obtenir les secours que nous implorons, et nous délivrer du danger que courent nos âmes et nos corps. "

Oui, nos très chers frères, prions en agissant, et agissons en priant. Il faut mettre en Dieu seul notre confiance, mais prier et agir, ainsi que Léon XIII nous l'a commandé, dans toutes Ses Lettres, où il se plaît à nous révéler le vrai et le juste, où il prend un soin tout paternel de nous tracer le chemin que nous devons suivre.

O Marie, Vierge Immaculée, divine Mère du Christ Jésus, jetez vos regards sur l'Eglise, outragée par l'antique et cruel ennemi, qui s'exalte dans son triomphe d'aujourd'hui; humiliez-le, et rendez à l'Eglise sa liberté par votre puissante médiation. Vous êtes notre Mère, notre Avocate, notre Reine; faites, nous vous en supplions, que les fléaux dont nous souffrons disparaissent, afin que Jésus règne sur nous et que son Eglise redevenue l'institutrice aimée et obéie de tous les peuples.

(Suit le dispositif.)

Donné à Evin-Malmaison (Pas-de-Calais), le 14 septembre 1884, en la fête de l'Exaltation de la Ste Croix.

† AMAND-JOSEPH,
Evêque de Grenoble.

Un livre à se procurer.

PENSÉES ET CONSEILS

Offerts aux jeunes gens instruits et à tous ceux qui s'occupent de leur direction spirituelle

PAR LE R. P. A. VAN DOSS,
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Traduit par LOUIS SCHOEFS, curé de Tilleur, (Liège). Beau Vol.

Ce livre peut être considéré comme un ange gardien visible, donnant à chacun les meilleurs conseils dans les circonstances les plus graves de la vie. Il offre également les armes défensives les plus sûres contre les ennemis acharnés du chrétien: les sept péchés capitaux. L'extrait que nous en donnons montrera avec quel art, et surtout quel désir de sauver les âmes, l'auteur a su traiter son sujet.

DIFFÉRENTES SORTES DE RÉSURRECTIONS.

Ego sum resurrectio et vita.
Qui credit in me, etiam si mortuus fuerit, vivet.
" Je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi, quand même il serait mort, vivra. "

(S. Jean XI, 25.)

Jeune homme, dans ce fils de la veuve de Naim, ne reconnaissez-vous pas votre propre image?

Il était jeune comme vous, et voilà qu'on porte au tombeau son corps pâle, froid et rigide.

La mère en pleurs se traîne à côté de la civière, et son affliction est d'autant plus profonde que, pour elle, la perte de son unique enfant est irréparable.

I. Quo de jeunes gens sont mort spirituellement, et sur lesquels pleure à son tour la plus tendre des mères, l'Eglise de Jésus-Christ! Eux aussi sont emportés au tombeau; mais non: ils s'y précipitent de leur propre gré, et le sépulcre où ils vont s'engloutir, c'est... l'éternité, c'est l'enfer avec ses horreurs éternelles.

Or, parmi ceux qui sont morts spirituellement, il faut compter tout d'abord ceux qui se trouvent en état de péché mortel;—ensuite ceux qui sont plongés dans une tiédeur où l'âme est comme ensevelie sous un amas de péchés véniels;—enfin ceux chez qui la vie spirituelle est à peine perceptible, parce qu'il y a absence de progrès, immobilité dans le bien et indifférence pour le service de Dieu.

Jeune homme, c'est de cet état de mort spirituelle, de cette léthargie de l'âme que le puissant Dominateur de la mort, Jésus-Christ, veut vous réveiller afin de vous rendre à la vie, à une complète et véritable, car il n'est pas le Dieu des morts mais le Dieu des vivants.

II. Donc, vous qui dormez du sommeil de la mort, levez-vous! Jésus-Christ veut devenir le phare de votre vie.

Non seulement levez-vous, mais croissez de toutes manières en Jésus-Christ qui est votre chef. Le sentier du juste, dit l'Esprit-Saint, est semblable à la lumière qui brille doucement au crépuscule, et augmente sans cesse son splendeur jusqu'à son midi.

Où Dieu veut que vous viviez; il veut qu'en vous il y ait une vie toujours plus abondante.

C'est pourquoi, jeune homme, souffrez qu'il vous réveille! Permettez à la force toute puissante de votre adorable Sauveur de produire ses effets sur votre âme! Ecoutez l'appel vivifiant de sa grâce et venez-le coopérer.

—Jeune homme, levez-vous!

Levez-vous, si vous êtes mort à la grâce par le péché. Hélas! si jeune encore, et être déjà la victime de la mort! Aussi l'Eglise pleure-t-elle à cause de vous, et avec l'Eglise pleurent bien des âmes pieuses qui connaissent ou soupçonnent votre retour à la vie.

—Jeune homme, levez-vous!

Oui, levez-vous, vous qui êtes plongé dans un dangereux assoupissement, préluce d'une mort prochaine. Vous n'êtes ni chaud ni froid, et c'est pourquoi vous êtes pour Dieu un objet de dégoût. Ah! redonnez fervent et consolez de nouveau le cœur de celui qui est le maître et l'ami de votre âme. Vivez d'une vie nouvelle, agissez, travaillez comme celui qui vit réellement.

—Jeune homme, levez-vous!

Vous qui êtes si faible, si lâche, pourquoi ne pas marcher plus courageusement en avant? Pourquoi ne pas vous élever plus haut? Que craignez-vous? Sachez-le bien: le bras de Dieu n'est pas raccourci: il est toujours le Dieu infiniment riche et généreux envers tous ceux qui lui demandent ses grâces. Lui qui nous a engagés à être parfaits comme le Père céleste est parfait; lui, ce maître fidèle qui, dans tout ce qu'il prescrit à l'homme, vient à son aide et le fortifie, opérera en nous et avec nous, afin que nous croissions sans cesse, jusqu'à ce que nous arrivions à ce degré de développement complet et de maturité chrétienne où l'on est comme entièrement rempli de Jésus-Christ.

III. Courage! Le Seigneur a dit: je suis la résurrection et la vie. Si vous croyez en moi, si vous placez votre confiance en moi, vous vivrez, quand même vous seriez mort, complètement mort.

Et si déjà vous vivez, je vous dis également: Croyez, ayez confiance; attachez-vous à moi qui suis la vie, la voie, la vérité, et vous ne mourrez jamais, vous serez préservé en ce monde de la mort du péché, et vous échapperez dans l'autre à la mort éternelle.

O Seigneur Jésus! Que dois-je faire pour entrer dans la vie, pour la recourir, la raffermir, la perfectionner, et la finir dignement?

Réfléchissez et méditez. Faites apparaître successivement devant votre âme les grandes vérités de la foi, qui non-seulement sont capables de secouer et d'éveiller de leur sommeil ceux qui dorment, mais aussi d'arracher à la mort ceux qui ont perdu la vie de la grâce.

Et après que vous aurez réfléchi, que vous aurez reconnu ce qui vous est salutaire, prenez courage; embressez-vous de mettre la main à l'œuvre; arrachez, renversez, écarterez, bâtissez, plantez, conservez et entretenez. Dieu, sans aucun doute donnera la croissance aux fruits de votre justice, pourvu que vous commenciez et que vous ayez la sérieuse volonté de devenir meilleur.

LES TROIS-RIVIERES.



JEUDI 6 NOVEMBRE 1884

Courrier.

Les journaux de Québec annoncent que Mgr l'Archevêque Taschereau a informé qu'il laisserait Rome le 14 du courant.

Au sujet de sa défaite dans la Beauce, l'Electeur attaque violemment M. le curé de St Victor de Tring qu'il accuse d'influence indue.

C'est la note libérale obligée. Le Courrier se dit appuyé sur des renseignements authentiques qui lui permettent de nier catégoriquement toutes les accusations de l'Electeur contre ce digne prêtre.

M. Landry, député de Montmagny, publie en ce moment dans le *Novelliste* une série de lettres très intéressantes à l'adresse de M. Tarte. Il malmène terriblement le rédacteur du *Canadien* au sujet des attaques qu'il a faites contre les asiles d'aliénés, et pour accrédi- ter les insanités publiées par le Dr Tuke, ce *scientist* haineux et ennemi de nos sœurs de charité.

M. Louis Lussier vient de prendre la rédaction du *Canada* d'Ottawa. Nos souhaits de succès.

Sir A. T. Galt s'est embarqué samedi à Londres pour revenir au Canada. Il y a tout lieu de croire que son voyage ici se rapporte au traité de commerce négocié entre le Canada et l'Espagne, par l'entremise de sir Charles Tupper.

L'honorable M. Masson prépare actuellement son installation à Spencer Wood.

Il y aura le 14 Novembre à Rome un Consistoire pour la préconisation de nouveaux évêques et la nomination de plusieurs cardinaux.

Les dépêches annonçant la prise de Kartoum sont contredites. Gordon est encore maître de la ville mais il est assiégé par 150,000 rebelles.

Les bateliers canadiens ont réussi à merveille à remonter les rapides, de Valdy-Halfa qui étaient regardés comme presque infranchissables.

Ils ont néanmoins perdu deux hommes. Un des chefs indiens de Lachine, le capt Louis, a été lancé pardessus bord dans un rapide et s'est noyé malgré les efforts de ses compagnons pour le sauver.

Un autre canadien s'est aussi noyé dans des circonstances analogues le lendemain. Son nom est encore inconnu.

D'après les dernières dépêches, Wolsely est rendu à Dongola, à cent et quelques lieues de Kartoum.

Il est donc probable que dans quinze jours ou trois semaines, la colonne anglaise sera en mesure d'échanger les premiers coups de feu avec les rebelles dans les environs de Kartoum.

Une dépêche du Caire, datée le 31 octobre, mande ce qui suit :

« Les dernières nouvelles de Khartoum annoncent que les insurgés n'avaient pas l'intention d'attaquer Gordon, mais qu'ils voulaient le prendre par la famine. La question est de savoir si Gordon a des vivres en quantité suffisante pour supporter un long siège.

« Le 12 octobre, les marchands de Dongola rapportaient qu'il y avait des vivres en quantité à cet endroit. Vers la même date, Osman Naredin annonçait que la route de Khartoum à Sennar, était libre et que les steamers de Gordon, après avoir bombarde Berber, Dualyeen et Melommeh, étaient revenus à Khartoum.

« Au commencement d'octobre, le Mahdi était arrivé avec des renforts, à 6 jours de marche de Khartoum. De cet endroit, il a envoyé deux corps d'armée—l'un par la route des caravanes et l'autre par eau—pour attaquer Dongola.

Le cholera a cessé à Naples. Après avoir sévi durant 74 jours et avoir causé la mort de 7,025 personnes, le choléra à l'état épidémique semble avoir disparu de cette ville.

BANQUET A L'HON. J. J. ROSS PREMIER MINISTRE.

Les conservateurs de la ville et du district des Trois-Rivières ont offert à l'hon. Premier Ministre un grand banquet qui aura lieu en cette ville vers la fin de Novembre courant.

L'hon Premier a bien voulu accepter cet hommage de ses fidèles amis qui ont choisi cette occasion pour lui offrir une nouvelle preuve de confiance et d'attachement.

On peut déjà retenir des billets pour ce banquet en s'adressant au secrétaire du comité M. J. E. Méthot, avocat de cette ville, à MM. les députés du district ou au bureau du *Journal*.

LA ST CHARLES.

A l'occasion de cette fête, Mgr des Trois-Rivières, MM. les Chanoines, les prêtres de l'Evêché, du Séminaire et un grand nombre de membres du clergé venus des diverses parties du diocèse, sont allés présenter leurs félicitations et leurs souhaits à M. le Vicaire Général, le Très Révérend Charles Ol. Caron, président du Chapitre diocésain. De leur côté les élèves des Dames Ursulines avaient préparé une charmante petite séance émaillée d'adresse de circonstance, de bouquets littéraires et de musique pour chômeur dignement la fête patronale de leur bien-aimé chapelain.

Nous nous joignons aux nombreux amis de M. le Vicaire Général pour lui offrir à cette occasion, nos hommages et nos souhaits.

L'ELECTION PRESIDENTIELLE.

Mardi dernier a eu lieu aux Etats-Unis le grand événement qui décide du choix du chef de l'Etat tous les quatre ans.

Jamais peut-être, il y a eu autant d'excitation politique chez nos voisins, vu qu'il s'agit de réformes douanières et commerciales qui touchent aux intérêts de toute la population des hommes d'affaires, qui domine dans la République américaine.

Les quatre cents et quelques délégués chargés de choisir le Président de la République ont donc été élus mardi par les divers états suivant le programme des deux grands partis politiques qui se disputent le pouvoir, les républicains qui sont pour le maintien de la politique actuelle et les démocrates qui demandent des réformes.

Ces 400 délégués se réuniront, suivant la constitution américaine le 4 Décembre prochain et choisiront le Président qui prendra la direction des affaires le 4 mars pour quatre ans.

D'après les dépêches de la nuit dernière il est encore douteux en faveur de qui sera la majorité des délégués, soit du candidat républicain M. Baine, soit de M. Cleveland le candidat démocrate.

L'excitation est intense.

LE FRERE JOSEPH

Le Chapitre général de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, réuni le 19 octobre dernier, à Paris, pour donner un successeur au vénéré et regretté Frère Irlide, a élu le très honoré Frère Joseph, l'un des assistants du défunt, supérieur général.

Cette élection, dit le *Monde* de Paris, sera accueillie avec joie par l'Institut tout entier, par tous ceux qui appartiennent aux nombreuses et belles œuvres qu'il dirige, et par les amis dévoués et les protecteurs généreux qu'il a su grouper autour d'elles.

Le Frère Joseph Marie Rosserand) est né à Saint Etienne en 1824. Il est entré dans l'ordre à l'âge de dix-sept ans. Après avoir rempli diverses fonctions importantes, il fut appelé en 1874 à la charge d'assistant du T. H. Frère Olympe. Quelques années plus tard il fut nommé par le gouvernement membre du conseil supérieur de l'instruction publique, à titre de représentant de l'enseignement libre.

Dans cette assemblée, si peu sympathique à l'enseignement congréganiste, le T. H. Frère Joseph sut se faire respecter et estimer par la dignité de son caractère, par la fermeté et la respectueuse indépendance de ses avis, par la rectitude de son jugement, par sa modestie et son rare bon sens.

Le *Monde* dit que le Frère Joseph unit l'humilité du Frère Philippe à l'énergie du Frère Irlide, ses deux précédents chefs.

Les Frères des Ecoles chrétiennes jouant un si grand rôle dans l'éducation de l'enfance et de l'adolescence en Canada, autant et plus encore qu'en France, et comptant parmi ses membres nombre de nos nationaux, l'élection de son supérieur-général est un événement qui ne saurait passer inaperçu parmi nous, et nous saluons avec bonheur l'avènement du Frère Joseph.

Le résultat de l'élection de la Beauce et le succès du candidat conservateur M. Taschereau, préoccupe vivement l'opinion de la presse québécoise. C'est que cette élection vient de révéler l'alliance secrète qui existait déjà depuis assez longtemps entre les propriétaires du *Canadien*, du *Cultivateur*, de l'*Evénement*, de la *Liberté*, avec les chefs du parti libéral.

Nos confrères conservateurs de Québec en prennent naturellement occasion pour stigmatiser ce volte face prévu depuis assez longtemps du reste.

Voici ce qu'ils en disent :

Du *Novelliste*.

« Parmi les vaincus de la Beauce se trouvent les gens du *Canadien-Evénement*. Jeudi, l'un des représentants de ces journaux le jeune Demers, est allé faire une incursion dans le comté.

« M. Alphonse Demers, de la société L. J. Demers et frère, propriétaire du *Canadien*, de l'*Evénement* et du *Cultivateur*, représentait le candidat Poirier dans le Poll No 3 de St François.

« Que nos amis sachent maintenant à quoi s'en tenir sur le compte de cette engagement de la rue de la Fabrique. Dans la bataille rangée, ils ont pris les armes contre nous. Ce sont des déserteurs et des

traîtres. Qu'ils soient traités comme tels par les conservateurs, grands et petits!

« Les frères Demers en faisant la lutte contre M. Taschereau, ont directement combattu l'hon. M. Blanchet.

« Pour des gens qui retirent \$20,000 de patronage du gouvernement local, et qui comptent le garder, ça n'est point beau!

« Nous avions oublié d'annoncer hier que M. Poirier, le candidat libéral de la Beauce et tous les amis qui étaient allés lui prêter main-forte sont revenus à temps à Québec pour célébrer la FETE DES MORTS!

Du Courrier du Canada :

« Le *Canadien* d'hier annonçait solennellement des commentaires sur l'élection de Beauce. Le *Canadien* de ce matin nous les apporte. Voyons un peu ce que c'est, et commentons les commentaires de M. Tarte.

« Le parti conservateur vient de triompher dans une bataille rangée contre le parti libéral. Les deux armées se sont prises corps à corps, et nous sommes sortis victorieux de la lutte. Tous les journaux conservateurs applaudissent au résultat et chantent victoire. Seul le *Canadien* jette sa note discordante, et parle de leçon, de protêt signifié au gouvernement par les électeurs de Beauce. Il prépare ainsi de la copie à la *Patrie* et à l'*Electeur*.

« Nous n'en sommes pas surpris. Nous savions que M. Tarte et le *Canadien* étaient contre nous dans la lutte qui vient de se terminer. Et lorsque l'un des plus jeunes enfants de la tribu d'Israël a fait son apparition dans le poll No 3 de Saint-François, tenant à la main un blanc-seing de M. Joseph Poirier, nous n'avons vu dans ce fait qu'une manifestation nouvelle de ce qui nous était déjà connu.

« Le *Canadien* est bien prêt de prétendre, tout comme un journal rouge que les ennemis du fédéral ont remporté une victoire morale. Et il attribue la diminution de la majorité conservatrice à des causes politiques. Nous affirmons sur notre honneur que M. Tarte dit une chose fautive lorsqu'il parle de la sorte. Au point de vue politique, le comté de Beauce était admirablement préparé à une élection dans les intérêts conservateurs. Les électeurs de cette division sont satisfaits de l'état de leurs affaires et n'ont aucun désir de retourner aux jours néfastes de M. Mackenzie.

« Veut-il savoir de quoi et de qui le parti conservateur est mécontent? C'est du *Canadien* et de son rédacteur. Nous avons eu occasion de parler de l'un et de l'autre avec bien des gens à la campagne. Partout dans les presbytères, auprès des vieux lutteurs blanchis dans les luttes du parti conservateur comme auprès des jeunes soldats qui font leurs premières campagnes, chez le simple cultivateur comme chez l'homme des professions libérales, nous avons entendu crier contre le *Canadien-Evénement-Cultivateur-Liberté* et leur unique directeur, M. Tarte.

« Autant le *Canadien* et son rédacteur ont été populaires autrefois, autant ils sont réprouvés et répudiés aujourd'hui. Voilà la marée montante, et voilà la vérité.

ASSOCIATION CATHOLIQUE.

Il y aura dans la chapelle St Thomas de la cathédrale, dimanche prochain, le neuf courant, à cinq heures de l'après-midi, réunion des jeunes gens de cette ville se formant en association catholique sous la protection et la sauve-garde de la Très-Sainte Vierge.

Le but de cette association sera expliqué dans cette assemblée par Mr le Curé qui est le directeur de toutes les œuvres religieuses.

Il n'y aura d'admis que ceux qui auront donné leur nom d'avance.

Un bon nombre se sont déjà fait enrégister sans hésitation et y voyant un moyen de s'affermir dans le bien, que chacun doit chercher, et d'employer très utilement le temps qu'ils ont pour leur loisir.

Appel est fait à tous les jeunes gens du commerce, de l'industrie et des professions cherchant le vrai bonheur et voulant le bien, de s'enroler dans cette association qui sera régie selon les règles des congrégations depuis longtemps établies dans les centres catholiques.

Il est certain qu'ici comme ailleurs tous ceux qui y mettront de la bonne volonté en retireront les plus précieux avantages.

S'affermir dans l'accomplissement de ses devoirs, s'instruire selon son occupation par la lecture de bons ouvrages pour se rendre utiles à la société, se recréer honnêtement, agréablement et utilement tels sont les moyens d'action et d'union de cette nouvelle et importante association.

Les jeunes gens et les hommes à l'âge mur doivent s'entraider, se secourir pour s'assurer le bien-être dans le temps avec le bonheur pour l'avenir, pour défendre l'honneur et la gloire de l'Eglise en faisant mettre en pratique les enseignements qu'elle donne au nom de son fondateur, du régénérateur des sociétés et du Sauveur du monde. Ceux qui sont les plus favorisés des dons de la vertu, des talents et de la fortune secourront ceux qui n'ont point ces avantages.

C'est au sujet de ceux-ci que le chef suprême de l'Eglise dit dans son encyclique *Humanum genus* :

« Il faut donc leur venir en aide avec une très grande bonté et leur ouvrir les rangs d'associations honnêtes pour les empêcher d'être enrôlés dans les mauvaises. En conséquence, et pour le salut du peuple. Nous souhaitons ardemment de voir se rétablir sous les auspices et le patronage des évêques ces corporations appropriées aux besoins du temps « présent » Et plus loin il ajoute : « Afin d'atteindre plus aisément le but de nos désirs nous recommandons avec une nouvelle instance à votre foi et à votre vigilance la jeunesse qui est l'espoir de la société. »

ST PIERRE LES BECQUETS

La fête patronale du Révérend Messire C. Z. Garceau, Curé de St-Pierre les Becquets a été chômée lundi avec une solennité vraiment remarquable. Nous savions déjà que Monsieur l'abbé Garceau jouit depuis longtemps de l'estime, du respect et de l'affection de tous nos paroissiens, aussi avons nous admiré le déploiement de zèle plus qu'ordinaire de ceux-ci pour le fêter dignement.

Les jeunes élèves de l'Ecole du village sous l'habile direction de leur institutrice Delle Eugénie Lelaidier, s'étaient chargées des honneurs de la fête. Un grand nombre des citoyens les plus marquants de la paroisse s'étaient réunis à la joyeuse communauté dans la salle même de l'Ecole, pour offrir à M. le Curé l'hommage de leur respect et de leur reconnaissance.

Disons-le de suite ; la séance a été un véritable succès. Musique instrumentale, dialogues, chansons de circonstances, pièces dramatiques, tout a été rendu avec plus de perfection qu'on peut ordinairement l'espérer de la part d'enfants aussi jeunes. Vers la fin de la séance un petit garçon offrit à M. le Curé au nom de ses confrères un magnifique cadre de St Charles Borromée. Monsieur l'abbé Garceau a répondu en termes émus et très-bien appropriés à la belle démonstration de ses chers enfants. Mardi les paroissiens ont assisté en très-grand nombre au Saint Sacrifice de la Messe dite en l'honneur de St Charles. Le chœur des élèves accompagné de l'Orgue et d'un Orchestre préparé ad hoc, a mis le couronnement à cette belle fête de famille en exécutant avec beaucoup de précision les morceaux les mieux choisis.

(Communiqué.)

NOUVELLES LOALES

Nous apprenons avec regret que M. Fréd. Houde député de Maskinongé, est dangereusement malade à sa résidence à Louiseville.

Pas de séance lundi au Conseil faute de quorum.

Les Echevins qui ont fait acte de présence, sont, Messieurs Carignan, Godin, Hould, et Thisdelle.

Ajournée à lundi prochain.

M. G. I. Barthe vient d'acheter le matériel d'imprimerie du *Constitutionnel*, et a commencé mardi la publication de l'*Ere Nouvelle* feuille libérale qui paraîtra deux fois par semaine.

La montre d'or qui a été rafée mardi, a été gagnée par Madame Edouard Dupont.

UNE FETE DE FAMILLE.—La franche et cordiale gaieté du bon vieux temps n'a pas encore abandonné nos campagnes, Dieu merci.

Nos braves vieilles familles canadiennes n'ont pas oublié les anciennes traditions et, une fois le temps, on sait encore s'amuser comme autrefois.

La demeure de M. Alexis Lamy, l'un des notables d'Yamachiche a été ces jours derniers le théâtre d'une de ces belles réjouissances de famille dont nos pères avaient le secret.

Un de nos concitoyens M. Léopold Lamy, se trouvait donc ces jours derniers en promenade chez son vieux père M. Alexis Lamy. Les parents de la famille, et ils sont nombreux, avaient projeté de lui faire une surprise à l'occasion de la fête du 25ième anniversaire de sa naissance qui tombait justement ce jour là.

A neuf heures du soir et sans aucun avertissement, voilà toute une filée de voitures qui arrive à la porte, comme à une noce. C'était tous les parents : MM. Nap, Lafleur, Ed. Bellemare, Emmanuel Gelinas, Adolphe Lajoie, Ernest Gagnon Joseph Lamy, Esdras Lamy, Johnny Boisvert, Madame Lamy, et les dames de tous les Messieurs dont nous venons de donner les noms.

On frappe, on entre au milieu de la famille toute surprise de cette visite aussi inattendue qu'agréable. Un splendide et odoriférant bouquet présenté à M. Léopold Lamy avec force bons souhaits pour son bonheur et compléments délicates à l'adresse du vieux père, explique l'objet de la démonstration et augmente encore la gaieté générale.

Après les félicitations, les compliments, les joyeux propos, il restait encore un point important. Dans les démonstrations de ce genre, nos pères avaient garde de mettre en oubli le complément obligé, le « souper traditionnel » dont le nom seul

évoque sans doute encore les plus agréables souvenirs dans l'esprit de ceux qui ont vécu dans nos campagnes. Les gens de la maison songeaient donc à faire honneur à leurs hôtes sur ce point, quand soudain fit irruption dans la salle, tout un assortiment de paniers regorgeant des plus succulantes victuailles, poulets, jambons, pâtés, croquignoles, beignes &c. C'étaient les visiteurs qui s'étaient chargés des frais du banquet improvisé.

En un clin d'œil la table, ployant sous le poids des mets, était garnie de ses joyeux convives. A travers toutes les appétissantes pièces du souper, régnait au centre de la table un immense pâté aux apparences les plus alléchantes. Il fallait en offrir le premier morceau aux héros de la fête. On met le couteau dans les flancs rebondis du colosse, mais à peine achevé-t-on de pratiquer la large entaille, qu'un gracieux pigeon s'élance, tout vivant de l'intérieur du pâté et se met à voltiger au dessus des convives, au milieu des applaudissements et des acclamations de tous.

Cette agréable surprise avait été préparée habilement d'avance par quelques uns des visiteurs qui, comme bien l'on pense, furent chaleureusement félicités de cette idée ingénieuse.

Ouvert sous de pareils auspices, le souper ne pouvait manquer d'être des plus joyeux. Tous les refrains du vieux temps, les anciennes chansons qu'on ne devrait jamais oublier, y trouvèrent place ; les bonnes vieilles histoires, les fines et désopilantes réparties achevèrent d'assaisonner ce gai repas. Bref cette fête de famille se prolongea encore longtemps et à une heure avancée de la nuit on se sépara, chacun emportant les plus agréables souvenirs.

Dans notre dernier No, nous faisons l'éloge de l'élégant intérieur de l'église de Ste Angèle.

Nous devons ajouter à ce qui a été dit, que tout le travail d'architecture qui n'est pas l'un des moindres sujets d'admiration pour les visiteurs, est l'œuvre de M. Alfred Giroux, constructeur d'église, de St-Casimir.

Tous les travaux en bois comprenant les pièces d'architecture, les sculptures décoratives, les autels, les bancs, ont été exécutés par M. Giroux avec une habileté peu commune et à l'extrême satisfaction des intéressés.

Outre la solidité du travail et l'art déployé dans l'ornementation, nous avons recueilli de la bouche de M. le Curé de Ste Angèle et des paroissiens, les plus grands éloges à l'adresse de cet architecte, pour la rapidité d'exécution des travaux et la facilité obligeante avec laquelle il s'est prêté aux changements et augmentations que l'on a désiré faire, tout en restant dans les limites de la plus générale modération pour les prix.

Nous n'hésitons pas à dire que cette entreprise menée à si bonne fin, recommande hautement M. Giroux aux diverses fabriques qui ont des constructions à faire.

M. Giroux vient justement de terminer à St Narcisse, et dans les mêmes bonnes conditions, l'ornementation intérieure de l'Eglise de cette paroisse qui, nous assure-t-on, est une œuvre en style gothique d'une rare perfection.

Mardi dans la nuit deux voleurs avaient entrepris de se procurer du bois de chauffage chez M. Napoléon Bureau, avocat, rue St Joseph. Munis d'une broquette et éclairés par la lune, ils en étaient à leur troisième ou quatrième voyage lorsque Mde Bureau les ayant aperçus, leur fit signe de s'en aller. Ils n'ont pas résisté à l'injonction.

Yamachiche, 3 novembre.—Nous avons eu le plaisir d'entendre samedi dernier le Rev. Mr A. Biron du Séminaire des Trois-Rivières. Son sermon a été sur la fête du jour.

Mr Biron mérite bien les éloges que l'on fait de lui partout, où il a pu, malgré ses occupations du professorat, accepter les invitations pressantes qui lui ont été faites. Aux Etats-Unis même, où il a passé sa dernière vacance, les Canadiens le virent avec peine retourner au pays. Ils aimèrent à entendre ce jeune prédicateur dont la parole animée et vibrante rappelait à quelques uns le souvenir de Mgr. Lafleche.

Nous sommes fiers de ces sympathies nombreuses et des marques de distinction qu'ont valu à notre ami ses talents oratoires. Nous n'en félicitons bien cordialement et le prions de vouloir agréer nos meilleurs souhaits.

(Communiqué.)

L'établissement de M. Dion, marchand tailleur, continue d'attirer les plus nombreuses commandes pour habillements d'automne et d'hiver.

Ses célèbres « pardessus » en *Melton* doublés de fourrure sont surtout en grande demande. C'est un article si confortable et si chaud pour l'hiver qu'on ne voudra plus en acheter d'autre.

Qu'on fasse une visite.

N. B.—On demande 25 couturières.

Le SS. *Parisian*, le plus beau et le plus gros, de la flotte *Allan*, a fait le trajet dernièrement, entre Québec et Montréal, en 10 heures et 55 minutes.

Cela doit être, croyons-nous, la montée la plus rapide, faite, par aucun vaisseau, entre ces deux villes.

Deux Sloops sont arrivés dans notre port samedi dernier, jour de la Toussaint. Ces deux petits vaisseaux, qui, si on en juge par leurs mâtures élancées, doivent être de fins marcheurs, viennent des Sept Îles, sur la côte du Labrador, et sont chargés de poisson et d'huile, qu'ils ont offert en vente à nos principaux marchands. Si les capitaines réussissent à placer avantageusement leurs cargaisons, ils se proposent de revenir l'année prochaine, une ou deux fois si c'est nécessaire, pour approvisionner nos marchands de poissons.

PERDU

Un chien noir de bonne taille, à poil ras, ayant les pattes blanches et jaunes ainsi que la poitrine, les oreilles et la queue coupées, et répondant au nom de PERDRON, a été perdu il y a huit jours par M. Joseph Pagé, du "Passage." Une récompense généreuse est offerte à celui qui le ramènera à son propriétaire ou en donnera des nouvelles certaines.

AVIS

In Re A. D. RITCHIE & Cie faillis. Nous soussignés ayant été nommés fideli-Commis, pour liquider les affaires des faillis, donnons avis par les présentes aux créanciers de filer leurs réclamations dûment assermentées d'ici à dix jours, à nous ici, afin de pouvoir les colloquer pour distribution. Trois-Rivières 5 Nov. 1884.

Insolvent Notice

In Re A. D. RITCHIE & Co The above named having made an assignment of their estate and effects to the undersigned for the benefit of their creditors claims must be filed within 10 days from this date to ensure their collocation for dividend.

JOSEPH REYNAR, J. A. GAGNON, GEORGE BALL, Fideli-Commis

DEMANDE

On a immédiatement besoin d'un jeune garçon ou d'une jeune fille pour vendre

50 CAISSES D'Articles les plus nouveaux POUR LES FETES DE Noel et du jour de l'An

Il faut absolument savoir parler anglais et se présenter avec de bonnes recommandations. P. M. CONNOR, Importateur de montres et bijouterie, No 29 Rue du Platon Trois-Rivières.

SOUSSION.

Des soumissions, seront reçues jusqu'au dix-huit novembre courant inclusivement, par les Syndics de la paroisse de St-Etienne des Grès, pour la construction d'un presbytère en bois, de trente six pieds sur quarante, à un étage, d'une cuisine de dix-huit pieds sur vingt-deux aussi en bois, couverts en ferblanc et d'un canal d'environ un quart, pour égoutter le terrain de l'église, des eaux du printemps.

Les plans sont actuellement déposés chez le Révérend Messire P. Cloutier, curé, de la dite paroisse de St-Etienne. Les dits syndics ne s'engagent à accepter aucune des soumissions. Les dits Syndics offrent en vente le vieux presbytère de St-Etienne. Il y aura une assemblée des dits syndics, le dix-huit novembre courant, pour recevoir les dites soumissions. J. B. BEAUCHEMIN, Président des dits Syndics.

Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu des Comtés de Rimouski, Temiscouata et Kamouraska.

Avis public est par les présentes donné à tous les membres de cette compagnie, qui par une résolution en date du 22 Octobre courant, il a été imposé une taxe ou répartition de dix (10) par cent sur tous les billets de dépôt en force depuis le 1er Septembre 1879 au 1er Septembre 1881, et de cinq par cent sur ceux en force depuis le 1er Septembre 1881 au 1er Septembre 1884, et ce, pour rencontrer les dépenses incurrées et les pertes de la dite Compagnie jusqu'au 1er Septembre 1884.

Le paiement de cette imposition est actuellement requis pour être versé au Bureau du Trésorier de la Compagnie en la ville de St Germain de Rimouski, sous trente jours du présent avis. Par ordre F. F. ROULEAU, Secrétaire. Rimouski, 27 Octobre 1884.

800 Quarts de POMMES FAMEUSES! PREMIER CHOIX!!!

100 QUARTS D'HUITRES FRAICHES!! Le soussigné vient de recevoir 800 quarts de pommes fameuses de la plus belle qualité. Les personnes qui désirent s'en procurer ne pourront trouver un plus beau choix.

AUSSEI:

100 quarts d'huitres, MALPEQUES, qui viennent justement d'être reçus du golfe et sont d'une qualité supérieure, outre qu'elles arrivent directement et sont très fraîches.

ULDRIC GRENIER, No 7

LIVRES et PAPETERIE

Nous avons toujours, comme précédemment, un grand choix d'ouvrages de LITTÉRATURE, HISTOIRE, THEOLOGIE, SCIENCES, MEDECINE et autres, formant un département spécial de notre magasin, avec les LIVRES DE PRIERES, DE PIETE, les LIVRES D'ECOLE, ainsi que les articles de librairie proprement dits. Les améliorations et l'agrandissement de notre établissement ont été nécessaires pour l'augmentation des quantités de chaque espèce que nous sommes obligés d'avoir en magasin pour la vente en gros. NOS PRIX DEFIENT TOUTE CONCURRENCE en Librairie comme en Papeterie.

J. B. ROLLAND & Fils Nos 6, 8, 10, 12 et 14, RUE SAINT-VINCENT MONTREAL.

MAISON LUCKERHOFF & FRERE Dissolution de Société AVIS AUX DEBITEURS

Les propriétaires de cet ancien établissement offrent leurs sincères remerciements au public pour le bienveillant encouragement qu'ils ont toujours reçu et informant en même temps que la société "LUCKERHOFF ET FRERE" est dissoute de consentement mutuel. En conséquence toutes les affaires de cette société doivent être réglées sans délai.

Toutes les personnes endettées à l'établissement sont notifiées d'avoir à payer

D'AUJOURD'HUI à 20 JOURS

entre les mains de M. JAMES B. LUCKERHOFF chargé de faire les collections au nom de l'ancienne société. Ce délai de 20 jours expiré, on procédera rigoureusement à la collection par d'autres moyens. Tout argent, lettres, etc, etc, doivent être adressés à

JAS. B. LUCKERHOFF, Trois-Rivières 23 Octobre 1884



AVIS

Comme il est devenu nécessaire pour l'achèvement de l'écluse et du barrage actuellement en voie de construction par le Département des Travaux Publics à l'île à Cardin sur la Rivière Yamaska de clore la navigation à la rivière à cet endroit, avis est par le présent donné que à partir de mercredi, le 22 du présent mois, les vaisseaux ne pourront pas aller au delà de l'endroit où s'exécutent les dits travaux et les intéressés sont priés de prendre leurs mesures en conséquence.

Par ordre F. H. ENNIS, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa 15 Oct. 1884.

CANADA: PROVINCE DE QUEBEC, District des Trois-Rivières, COUR SUPERIEURE, No. 224.

Dame MARIE ALMEZINE FANNETON, de la cité des Trois-Rivières, épouse de Jean-Baptiste Normand, écuyer, gardien des Estacades de la rivière St-Maurice, du même lieu, dûment autorisée à ester en jus lice.

Le dit JEAN-BAPTISTE NORMAND, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le treize octobre courant. HOULD & GRIGNIER, Avocats de la Demanderesse.

AVIS IMPORTANT

Citoyens des Trois-Rivières ET DES ENVIENS

P. M. CONNOR

L'important fabricant de montres et de bijoux, etc., etc., vient de s'assurer des services d'un ouvrier d'une grande habileté dans l'orfèvrerie, la bijouterie, le travail des diamants.

Cet ouvrier distingué a travaillé dans les meilleurs ateliers de Londres, Angletor, Paris, New-York et Montréal. Il est ainsi en état de répondre parfaitement aux désirs de toute personne ordonnant un article quelconque dans sa spécialité.

Il est en état de montrer avec goût le plus exquis le diamant de la plus belle eau jusqu'à la pierre commune.

Tout travail de dorure et d'argenture ainsi que toutes espèces de gravures au siseau peuvent être exécutés immédiatement sur commande à l'atelier de M. Connor. On répare aussi les montres et les horloges les plus délicates et les plus compliquées, comme toutes les autres du reste. Toutes sont régulières et ajustées au temps vrai sur un chronomètre qui ne subit qu'une variation de 3 secondes en une année.

Respectueusement P. M. CONNOR, Importateur de montres, bijouteries, argenteries etc., 29 Rue du PLATON, Trois-Rivières.

N. B.—Bijoux réparés avec soin et sous le plus court délai.

PROVINCE DE QUEBEC, District des Trois-Rivières.

Vu la Requête à nous présentée ce jour par la Banque du Peuple corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal, laquelle Requête demande qu'un curateur soit nommé à la succession vacante de feu Jean Demers, en son vivant commerçant de la paroisse de Gentilly; vu la preuve et les pièces produites au soutien de la dite Requête, Nous ordonnons que par un avertissement à être publié deux fois, savoir: Jeudi et Lundi prochain, en langue française, dans le papier nouvelles appelé "Le Journal des Trois-Rivières" publié en la cité des Trois-Rivières, les parents et créanciers du dit feu Jean Demers soient convoqués, notifiés et requis de s'assembler en la salle d'audience, au palais de justice, en la cité des Trois-Rivières, le quatre Octobre prochain, à dix heures de l'avant midi pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur à la dite succession vacante du dit feu Demers.

Trois-Rivières, 22 sept. 1884. (Signé) ALFRED DESILETS, P. C. S.

Certifié F. X. GUILLET, Dép. P. C. S.

HUILE ELECTRIQUE MAGIQUE DE BOURK.

REMEDE SANS EGAL

contre les maux de tête, maux de gorge, douleurs rhumatismales, maladies d'intestins, frôpèle, charbon, maladies de foie, choléra et fièvres de toutes sortes. Il guérit instantanément les douleurs les plus atroces, en suivant à la lettre la direction jointe à chaque bouteille.

Ce remède est un composé végétal des plus précieux; il contient de l'huile de menthe, des essences de thym, du parégorique, de l'huile de sassafras, de gomme de tempère, etc., etc.

Il est incontestablement le remède le plus économique tant par sa force concentrée que par l'énergie puissante qu'il exerce sur la maladie.

En vente chez tous les pharmaciens et les épiciers Prix: 25 ct. la bouteille. 1 doz \$1.75; 12 doz \$18.00. Tous les marchands qui désirent se procurer ce remède peuvent s'adresser maintenant à Nicolet au soussigné

Certifié F. X. GUILLET, Dép. P. C. S.

Vraie copie DESAULNIERS & DUPLISSIS, Procès du Demandeur. C. BOURK.

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le 14 Novembre 1884 pour le transport des Malles de sa Majesté sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années six fois par semaine, aller et retour, entre St-Justin et Pont de Maskinongé à partir du 1er Janvier prochain; et le transport se fera en voiture convenable via Maskinongé, la Malle partira de St-Justin. Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté seront en vue aux Bureaux de Poste de St-Justin et Pont de Maskinongé où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission.

G. A. BOURGEOIS, Insp. des Postes. BUREAU DE L'INSPECTEUR DES POSTES, Trois-Rivières 9 Octobre 1884

PROVINCE DE QUEBEC, District des Trois-Rivières

Je, Alphonse Turcotte, comptable, de la cité de Montréal, donne par le présent, avis que par jugement rendu le sept octobre courant, j'ai été nommé curateur aux biens de la succession vacante de feu Jean Demers, en son vivant commerçant de la paroisse de Gentilly.

Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations dûment attestées devant moi, d'ici à vingt jours.

A. TURCOTTE, Curateur. Bureau de Kent & Turcotte, No. 7 Place d'Armes, Montréal. Montréal 7 Octobre 1884.

PROVINCE DE QUEBEC, District des Trois-Rivières, COUR SUPERIEURE

In re J. A. TESSIER Requéant. Avis public est par le présent donné que le Soussigné a été nommé le vingt-quatre Septembre courant, Curateur aux biens de la succession vacante de feu Philippe A. Tessier, en son vivant, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, Commis.

Toute réclamation contre la dite succession doit être produite entre mes mains sans délai. Trois-Rivières, 25 Septembre 1884.

ROCH MONTREUIL, de la paroisse Ste Anne de la Péraie, cultivateur.

Credit Foncier Franco Canadien.

Prêts sur hypothèques pour 5 ou 10 ans sans amortissement, et de 10 à 50 ans avec amortissement. L'emprunteur a la facilité de rembourser quand il le veut.

La Société n'a d'agent nulle part, comme elle n'a pas de notaire attitré, tous les praticiens sont admis à faire des demandes et à instrumenter pour leurs clients. En s'adressant au soussigné on recevra des circulaires donnant tous les détails nécessaires.

E. J. BARBEAU, Directeur, Montréal. 14 août 1884.—6m

G. I. BARTHE, AVOCAT & C. R.

ET Ci-devant député aux communes pour Richelieu.

Ayant, depuis un an, fixé sa résidence à Trois-Rivières, a ouvert un bureau d'avocat à Nicolet Rue St Joseph, où il se rendra régulièrement, le mercredi de chaque semaine pour recevoir les affaires qu'on voudra bien lui confier.

Les autres jours, on pourra le voir à son bureau, No. 44, Rue du Fleuve, porte voisine de l'Hôtel St James, à Trois-Rivières.

M. Barthe suivra les termes des Cours à Trois-Rivières et à St-Etienne ainsi que les Cours de Révision et d'Appel et se fera de pouvoir donner entière satisfaction à tous ceux qui l'emploieront. Trois-Rivières 1er Octobre 1884.

AVIS PUBLIC.

Avis est par le présent donné, que la soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom sans un ordre écrit et signé de sa propre main.

DAME FLAVIE BELANGER, St Célestin, 22 Sept. 1884.

DISSOLUTION DE SOCIETE

La Société professionnelle de Messieurs Turcotte & Paquin est dissoute.

Trois-Rivières 3 Septembre 1884. TURCOTTE & PAQUIN.

AVIS.

A partir de Dimanche, le 28 septembre courant, et jusqu'à la fin de la navigation, le Bateau à vapeur "Trois-Rivières", partira des Trois-Rivières pour Montréal et les Ports intermédiaires à MIDI au lieu de une heure comme ci-devant.

Par ordre J. B. LABELLE, Gérant. OL. ON. DESILETS, Agent. Les Trois-Rivières, 23 Septembre 1884.

PROVINCE DE QUEBEC, District des Trois-Rivières. COUR SUPERIEURE

Le quatrième jour de Novembre mil huit cent quatre-vingt quatre

No. 206 ULDRIC BRUNELLE, Notaire de la paroisse de St Etienne, Demandeur

FREDERIC BELLEMARE, ci-devant cultivateur, de la paroisse de St Etienne et actuellement absent de cette Province et résidant aux Etats-Unis d'Amérique, Défendeur

Sur motion de la part du Demandeur en autant qu'il appert par le rapport de Edouard Duchaine un des Huissiers jurés dans le District des Trois-Rivières de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, au dos de la sommation en cette Cause et par l'affidavit produit, que le défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit District des Trois-Rivières, a laissé son domicile qu'il avait en icelui, a aussi laissé la Province de Québec, et réside actuellement aux Etats-Unis d'Amérique.

Le Cour ordonne que le dit défendeur soit notifié par un avertissement à être publié deux fois en langue française dans le papier nouvelles appelé "Le Journal des Trois-Rivières" et deux fois en langue anglaise dans le papier nouvelles appelé "The Trifurcated Trader" tous deux publiés dans la Cité des Trois-Rivières à se comparaitre en cette Cause et de répondre à la poursuite ou action en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaitre, en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

Certifié F. X. GUILLET, Dép. P. C. S.

Vraie copie DESAULNIERS & DUPLISSIS, Procès du Demandeur.

EMPLATRES!

Nous avons reçu une grande quantité d'emplâtres (ciroines) direct de la manufacture, et nous sommes certain qu'ils sont fraîches.

Emplâtres Fortifiantes, Emplâtres Réchauffantes, Emplâtres au Fer, Emplâtres à la gomme de Pruche, Emplâtres au Poix de Bourgogne, Emplâtres à la Belladonne, Emplâtres à la Moutarde, Etc., Etc.,

Notre assortiment de BANDAGES HERMAIRE est complet, ainsi que celui de Rretelles pour épaules courbées etc., etc.

Assortiment complet de portefeuilles, de portemonnaies de bourses, etc., etc

PARFUMS

Parfums de tout genre et de tout prix importés de l'étranger.

Pour une purgation douce et certaine faites usage des Pilules de Bowman, qui sont aussi un spécifique pour Indigestion et Constipation. Prix: 25 cts la boîte.

Le Remède Saint-Cyr est le remède par excellence pour le Rhume, la toux, etc. — 25 cts la bouteille. Poudres Epizootiques (de condition) pour donner aux chevaux et bêtes à cornes. Faites en usage et soyez convaincu.

Assortiment complet de médecines poténées et propriétaires. Toutes commandes par la malle reçoivent une attention et diligence particulière

HOERNER & WILLIAMS CHIMISTES, TROIS-RIVIERES

AGENT POUR LES LUNETTES B. LAURENCE. 24 Janvier 1884.

CHAS. DION, POIGNEE DE PORTE A SONNETTE.



MARCHAND-TAILLEUR

175 Rue Notre-Dame 175 Successeur de la Maison

DION & LORD.

Grande importation d'Automne!!!

NOUVEAU STOCK.

Un choix des articles les plus à la mode comme les plus convenables sous le rapport de la qualité et des prix vient d'être reçu pour la saison. C'est le meilleur assortiment qu'on ait encore pu réunir en fait de

Draps, Tweeds écossais et anglais, Marchandises françaises, Collets, cols cravates, Chemises blanches, etc., etc. Parapluies et Machintoshes.

SPECIALITE DE PARDESSUS EN "MELTON" DOUBLÉ DE FOURRURES.

HABILLEMENTS complets depuis \$12.00 en montant.

LES PATRONS SONT DES PLUS NOUVEAUX.

Des ouvriers de première classe sont attachés à l'établissement.

N. B.—Monsieur Dion s'est assuré les services de son ancien associé M. Lord; en sorte que cette maison sera toujours en état de donner la même satisfaction que par le passé à ses pratiques.

MOULIN SIE

ET TERRE A VENDRE.

Le soussigné offre en vente un moulin à scie en excellent état en même temps que la propriété sur laquelle est situé le moulin.

Cette propriété contient 6 arpents de large sur 28 de profondeur dont 12 arpents en supercie en culture, le reste en bois debout. Il y a une bonne maison. Le tout situé dans le 2me rang de Bulestrode. Conditions faciles.

S'adresser au propriétaire JOHNNY MORRISSETTE, St Grégoire.

PROVINCE DE QUEBEC, District des Trois-Rivières. COUR DE CIRCUIT

Le quatrième jour de Novembre Mil huit cent quatre-vingt quatre.

No 676 ULDRIC BRUNELLE, Ecuyer, Notaire, de la paroisse de St Etienne, Demandeur

ONESIME GIGUERE, ci-devant de la paroisse de Ste Flore et actuellement absent de la Province de Québec et résidant aux Etats-Unis d'Amérique, Défendeurs

Sur motion de la part du Demandeur en autant qu'il appert par le rapport de Edouard Duchaine un des Huissiers jurés dans le District des Trois-Rivières de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, au dos de la sommation en cette Cause, et par l'affidavit produit que le défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit District des Trois-Rivières, a laissé son domicile qu'il avait en icelui a aussi laissé la Province de Québec et réside actuellement aux Etats-Unis d'Amérique, la Cour ordonne que le dit défendeur soit notifié par un avertissement à être publié deux fois en langue française dans le papier nouvelles appelé "Le Journal des Trois-Rivières" et deux fois en langue anglaise dans le papier nouvelles appelé "The Trifurcated Trader" tous deux publiés dans la Cité des Trois-Rivières, de comparaitre en cette Cause et de répondre à la poursuite ou action en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaitre en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai, il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

Certifié F. X. GUILLET, Dép. P. C. S.

Vraie copie DESAULNIERS & DUPLISSIS, Procès du Demandeur.

Nouvelle invention dispensant de mettre aux portes des sonnettes d'alarme, etc.

F. ARTHUR VERRET, Entrepreneur, AGENT.

No 11 rue Ste Anne.—Trois-Rivières.

"La poignée de porte Alarme" possède une sonnerie qui est adaptée à son poutrel intérieur et ne peut être ajustée à toutes les serrures. Elle offre le grand avantage de remplacer les cloches d'alarme de telle sorte que personne ne peut, de l'extérieur, ouvrir la porte d'une maison; d'un bureau, etc., etc., sans que la sonnerie avertisse, tandis que de l'intérieur on peut ouvrir la porte sans le moindre bruit, la main appliquée à la poignée étouffant le son. Le même mécanisme permet d'arrêter à loisir la sonnerie et aussi de barrer la porte comme par un tour de clef.

Cette nouvelle poignée devient d'une utilité incontestable pour les demeures privées, les bureaux, les hôtels, pour tout appartement en un mot où l'on a intérêt à ce que personne ne puisse entrer sans être signalé.

M. Verret a en mains des échantillons qu'on peut examiner et dont on peut faire l'épreuve pour se rendre compte de leur utilité.

L'agence de M. Verret comprend les comtés de Mas. kinongé, St Maurice, Trois-Rivières, Champlain, Portneuf et Québec, avec le droit de nommer des sous-agents.

L'article est garanti pour deux ans. A. VERRET, Agent. Trois-Rivières, 14 août 1884.—3m.

AVIS PUBLIC.

In re CLEOPHAS VIGER and SAMUEL SAWYER, tous deux mouleurs et commerçants, de la Cité des Trois-Rivières, y faisant affaires comme tels, ensemble en société, sous les noms et raisons de "VIGER & SAWYER"

Insolvables. Avis est par le présent donné que Mardi le seizième jour de Septembre courant, en la Cité des Trois-Rivières, à la place d'affaires et aux domiciles des dits Viger & Sawyer seront vendus par un agent public d'abord tous les meubles en bois et en fonte servant à leur fonderie et ensuite tous les biens meubles et effets mobiliers que chacun d'eux possèdent. Trois-Rivières, 3 Septembre 1884. ONESIME ISAIE BERGERON, Fideli-Commissaire.

PUBLIC NOTICE.

In re CLEOPHAS VIGER and SAMUEL SAWYER, both Moulders and Traders, of the City of Three-Rivers, doing business as such at the said place together, in Copartnership, under the name and style of "VIGER & SAWYER"

Insolvents. Notice is hereby given that Tuesday the sixteenth day of September instant, in the city of Three-Rivers, at the business place and domicile of the said Viger & Sawyer, will be sold by public auction all the wooden and iron models in use in their foundry, and all their moveables. Three-Rivers, 3th Sept. 1884. ONESIME ISAIE BERGERON, Trustee.

PURIFICATEUR RODRIGUE!

Cet appareil, nouvellement breveté, dont le mécanisme est dans une feuille de tuyau ordinaire, donne le moyen le plus efficace et le plus économique de purifier l'air dans les maisons ou édifices quelconques. La fumée des lampes, du gaz à éclairage, du tabac, des poeles, les poussières, les odeurs produites par la cuisson des aliments, l'air altéré par la respiration de l'homme, les miasmes et toutes les substances délétères contenues dans l'air des appartements, sont continuellement et promptement enlevées par le moyen de cet appareil. L'air vicié qui exerce une influence si défavorable sur la vie et la santé est chassé par le PURIFICATEUR RODRIGUE, ce qui fait éviter les maladies débilitantes et épidémiques.

PRIX: \$2.00 S'adresser à E. LORANGER, sur propriétaire Ste Anne de la Péraie Comté de Champlain—P. Q.

CERTIFICATS. Je me sers du PURIFICATEUR RODRIGUE depuis trois mois et il m'a donné une entière satisfaction. Je recommande hautement l'appareil. DR BARRY M. D. ars. Ste Anne de la Péraie 21 Juillet 1884.

Nous avons essayé le Ventilateur de Messieurs Rodrigue et Loranger, de cette paroisse. Nous sommes heureux de pouvoir assurer au public que nous en sommes très contents. Par le moyen de cet excellent appareil, l'air est continuellement renouvelé sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir la porte ou les chassiss. En un mot nous le croyons d'une très grande utilité pour l'hygiène. R. V. F. X. GUILLET, Not. St-Sauveur.

Ste Anne de la Péraie 21 juillet 1884. Dépoté chez M. J. N. GODIN, marchand de fer, Trois-Rivières.

UNE INSTITUTRICE DISPONIBLE, bien qualifiée. S'adresser à

MELLI E. B. LARIVIERE Trois-Rivières

CAPITAL - - - \$10,000,000

DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN

100,000.

RECLAMATIONS PROMPTEMENT

ET EQUITABLEMENT

RÈGLÉES.

THE CITY OF LONDON
 COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU
 DE LONDRES, ANGLETERRE.
 Assure toutes espèces de propriétés à la ville et à la campagne aux taux les plus modérés

BUREAU OUVERT
 De 8 Hrs A. M. à 8 Hrs P. M.
NO 41 RUE ROYALE
TROIS-RIVIERES,
 L. T. DESAULNIERS,
 Agent pour le District des Trois-Rivières

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES

(00)

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)
 ROYAL OF ENGLAND. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)
 BRITISH AMERICA ASS. CO. (Incorporée en 1833). Capital: Deux Millions de Dollars (\$2,000,000).

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, mais et dépendances des cultivateurs, aux prix les plus modérés.

Trois-Rivières, 10 août 1882.—1a.

OUR

FAMILY KNITTING MACHINES.

Recognized to be the BEST FAMILY KNITTING MACHINE IN USE.



A few of the many articles that can be made on our Family Machine are Undershirts, Drawers, Mitts, Hosiery, Gloves, Caps, Cuffs, Ties—all these can be made any size.

OUR RIBBER IS PERFECTION. Makes the Pearl Rib-Stitch one-and-one, one-and-two, one-and-three, etc., perfect in elasticity, beautiful in appearance, more durable and perfect than Hand Knitting.

Our Machines make the only perfect seamless full fashioned.

HOSIERY IN THE WORLD. With more stitches in the top than in the ankle. Knits the coarsest Farmer's Yarn, Cotton, Silk, or Thread.

Blind girls can knit and finish one dozen pairs of Socks in one day; and \$2.00, \$3.00 and \$4.00 can be easily made in one day.

Send for Descriptive Catalogue and Testimonials from the Blind.

CREELMAN BROS.,
 GEORGETOWN, ONT.

The Dominion Organ and Piano Co.



Has the largest and most complete factory in the Dominion—192155. Highest Honors ever Awarded to any Maker in the World. Medal and Diploma at Centennial, 1876. Medal and Diploma at Sydney, Australia, 1877. Gold Medal at Provincial Exhibition, Toronto, 1878. Highest Awards at Industrial Exhibition, Toronto, 1879-80-81.

WE ARE NOW MANUFACTURING SQUARE AND UPRIGHT PIANOS. BEST IN THE MARKET. Correspondence Solicited. Send for Illustrated Catalogue, mailed free. Address DOMINION ORGAN AND PIANO COMPANY, DOWNSVILLE, ONT.

CHALOUPES A LOUER

TENUES PAR

TREFFLE DELAURIERS

RUE DU FLEUVE

près de la Fonderie de MM. Bellefeuille & Cie

M. Deslauriers tient à la disposition du public, à toute heure, des chaloupes et des esquifs de toute dimension. Toutes ces embarcations sont de première classe, en excellent ordre et offrent aux amateurs tout le confort désirable.

Des esquifs neufs, sortant des meilleurs ateliers, très rapides et très sûrs, et propres aux courses vient d'être achetés par M. Deslauriers et sont disponibles.

COTAGES

M. Deslauriers organisera de grandes courses à la mer pour le mois de juin prochain. Avis aux amateurs.

PROPRIETE A VENDRE

Une belle propriété avec deux maison, jardin, plantation d'arbres fruitiers, 200 pieds de vignes etc. etc., située rue St Philippe nos. 110 et 114; aussi quatre lots à bâtir de 50 pds sur 120 pds sur la même rue. Possession immédiate et titres parfaits.

Conditions faciles. S'adresser à

JEAN DEROUH,
 19 Rue Badeaux,
 Trois-Rivières

LAJOIE & FRERE.

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

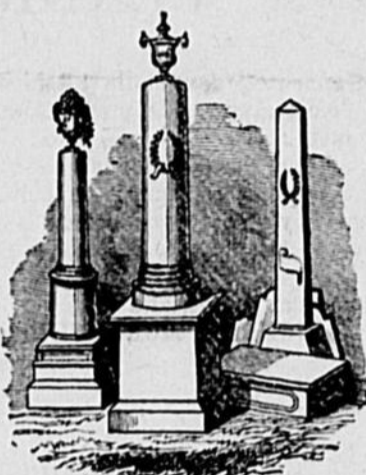
NO. 138 RUE NOTRE-DAME.

TROIS-RIVIERES.



Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Des modistes sont attachées à l'établissement.

24 Octobre 1878.



ATELIER DE MARBRE
 DES TROIS-RIVIERES

—TENU PAR—

E. A. LACROIX

Sculpteur sur marbre, granit, pierre, &c., &c.

M. Lacroix est en état d'exécuter avec habileté et avec tout le soin et la promptitude désirables toutes espèces de commandes pour travaux en marbre, granit et pierre. Autels en marbre pour églises, objets d'ornementation, pierres tumulaires, garnitures de cheminées de salon et tout autre ouvrage de cette spécialité.

Trois-Rivières, 9 Mars 1882.—1 a

Trésors de Musique.

INSTRUMENTALE

ET

VOCALE

Deux volumes richement reliés, de 600 pages chacun et contenant de la musique de tous les genres tant vocale qu'instrumentale sont mis en vente. Le Capitaine Orem, agent général organisé des sous-agences pour la vente de ces jolis volumes.

M. Verreault est le principal agent pour notre ville et le district. Il passera par les demeures avec des échantillons et recevra des commandes. Le Capt. Orem veut de nouveaux agents. S'adresser à l'Hotel St James.

BUREAU DE POSTE
 DE
TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

MALLES.	ARRIVÉE	CLÔTURE.
PAR CHEMIN DU NORD. Section Ouest.		
Montréal et Ouest.....	6,30 P. M.	11,20 A. M.
Yamachiche.....		
Rivière-du-Loup.....		
Maskinongé, Berthier & Sorel..		
PAR GRAND-TRONC.		
Rtts-Unis.....	9,00 A. M.	11,15 A. M.
St. Grégoire.....		
Nicolet.....		
La Baie.....		
Arthabaska.....		
Les Cantons de l'Est		
PAR CHEMIN DU NORD. Section Est.		
Québec et Est.....	1,20	5,30 P. M.
Batisseau.....		
Champlain.....		
Ste-Anne de la Pérade, etc. etc.		
PAR TERRE.		
Béancour.....	9,30 A. M.	11,00 A. M.
Gentilly.....		
St. Pierre les Bequets.....		
St. Jean D. C. et la rive sud...		
St. Maurice.....	12 Midi.	1,00 P. M.
St. Gensviève.....		
St. Narcisse.....		
St. Etienne.....	10 A. M.	12,00 A. M.
Shawmogan.....		
Valmont.....		

Les malles pour l'Europe ferment le vendredi à 5.30 P. M. et 7.30 par steamboat

Les lettres enregistrées doivent être maffées 15 minutes avant le départ de chaque malle.

C. K. OGDEN, M. P.
 Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Chemin de Fer du Nord.



A PARTIR DE
LUNDI 17 SEPTEMBRE 1883

Les Trains circuleront comme suit :

STATIONS.	Mixte.	Malle.	Expresse
Départ de Montréal pour Québec.....	3.00 P. M.	10.00 P. M.	
Arrivée à Québec.....	9.50 P. M.	6.30 A. M.	
Départ de Québec pour Montréal.....	9.15 A. M.	10.00 P. M.	
Arrivée à Montréal.....	4.05 P. M.	6.30 A. M.	
Départ de Montréal pour St-Félix de Valois.....	5.15 P. M.		
Arrivée à St-Félix de Valois.....	9.20 P. M.		
Départ de St-Félix de Valois pour Montréal.....	5.00 A. M.		
Arrivée à Montréal.....	8.50 A. M.		

Tous les trains de passagers du Jour sont pourvus de magnifiques chars palais et ceux de la nuit de char doré.

Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p.m.

Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal. En connexion avec le chemin de fer du Grand-Tronc et le chemin de fer Canada Atlantique.

BUREAUX GÉNÉRAUX—QUÉBEC.
 BUREAUX DES BILLETS :
 143, RUE ST JACQUES, } MONTREAL
 A L'HOTEL WINDSOR. }
 Vis-à-vis L'Hotel St. Louis, QUEBEC.
 A. DAVIS,
 Surintendant.

1er août 1882.

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14
 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

DE
 ZING, TOLE FERBLANTIERS, etc
 POBEURS D APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

—
GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d articles de erblanteries, gazelier ventilateurs, robinets, tubes en plomb pour lavoirs etc

BAINS DE TOUTE GRANDEUR ETC

L'établissement a constamment à sa disposition d habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité.

Ordre exécuté avec soin et promptitude.
 N. B.—Nous paierons par argent comptant ou pour échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, toute espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage.
 Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1876.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 9me jour de Juin, prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription " Soumission pour Charbon," pour fournir le combustible nécessaire au chauffage de Edifices Publics, Ottawa.

On pourra examiner le devis et obtenir des formules de soumission à commencer de Jeudi, le 23 Mai courant, à ce Bureau, où les renseignements nécessaires seront donnés.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un chèque pour une somme de \$250 fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.
 Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
 Ottawa, 29 Mai 1884.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.
BARDEAUX,
 LATTES,
 MOULURES,
 CADRES
 PLINTHES,
 PORTES ET CHASSIS,
 BOITES D'EMBALLAGE,
 Etc., etc., Etc.
 Le tout aux prix les plus bas.
 JAMES DEAN.
 Trois-Rivières, 6 Août 1872.

La Banque de Québec

(ETABLIE EN 1818.)

CAPITAL..... \$2,500,000
 SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque. Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des Etats-Unis; achète et vend des Traités payables à quel'endroit que ce soit du Canada et des Etats-Unis.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable

F. G. WOTHERSPOON,
 Gérant.
 Trois-Rivières, 16 février 1881.

Avis Public.

AVIS est par le présent donné que le et après le PREMIER JOUR D'AOUT PROCHAIN, et jusqu'à nouvel avis, le maximum du taux d'intérêts qui sera accordé sur les dépôts dans le Département d'Epargne sera de TROIS POUR CENT; et cela en vertu d'un arrangement conclu entre les Banques ci-dessus mentionnées faisant affaires dans cette cité.

BANQUE DE QUEBEC.
 T. C. COFFIN,
 Gérant.
 BANQUE D'UNION DU BAS-CANADA.
 E. WERNER,
 Gérant.
 BANQUE D'HOCHÉLAGA.
 P. E. PANNETON,
 Gérant.
 Trois-Rivières 25 Juillet 1884.

LOUIS MALHIOT
 ENCANTEUR PUBLIC

—RT—
MARCHAND A COMMISSION.

M. Malhiot est le seul agent pour le comté de Nicolet et de la machine à coudre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui.
 Tout correspondance par écrit recevra la plus prompte attention possible.
 Bureau d'affaire à GENTILLY
 Gentilly, Mars 1883.

AVIS.
GODEFROI LASSALLE.

INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouvernement Local.
 BUREAU :
 No. 28, RUE ST JOSEPH.

P. O. GUILLET
 NOTAIRE.

COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE.

Secrétaire des Commissaires Civils

ET
Secrétaire du Bureau des Examineurs

Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée,
 No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4
 (Près de l'Eglise Paroissiale.)

Où on pourra le voir à toute heure du jour et du soir. M. GUILLET portera une attention toute spéciale à l'exercice de sa profession, et tiendra particulièrement à donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Trois-Rivières, 15 Mai 1882.

A VENDRE

Les propriétés suivantes :
 No. 1—Le lot de terre No. 460, faisant front à la rue Notre-Dame, de 150 pieds; ayant aussi front sur la rue St-Philippe, de 250 pieds et environ 300 pieds de profondeur situé à environ 250 pieds du Loop-Line et 60 pieds du fleuve St-Laurent.

No. 2—Le lot de terre No. 46, faisant front comme ci-dessus, ayant une profondeur de 50 pieds sur 100.

No. 3—La lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, contenant environ 20 acres splendide site pour résidences privées, etc. Domine la cité de Trois-Rivières, fleuve St-Laurent et est à 10 minutes de marche du marché aux denrées.

No. 4—Un quart de lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, connu sous le nom de Fer à Cheval (Horse Shoe) ayant front sur la rivière St-Maurice.

No. 5—Un Moulin à farine et à moulanger de première classe, avec un pouvoir d'eau introuvable possédant trois paires de moulages, deux hâteurs, un smut, le tout neuf et en parfait ordre avec maison, étable, hangar, etc., et environ sept acres de terres.

No. 6—Une splendide ferme connue sous le nom de Elm Grove, située sur la rivière St-Maurice, à environ 12 milles de la Rivière-aux-Rats; contenant environ 475 acres dont 100 en culture avec maison, grange, étable, lait-rie, puits, etc., etc.

No. 7—Aussi une terre à foin et un lot de terre situé dans le township Turcotte, vis-à-vis la ferme Elm Grove ci-dessus désignée, contenant environ 670 acres de terre.

No. 8—De plus, une splendide propriété bien boisée, dans la paroisse de St-Théode, comté de Champlain, contenant environ 500 acres de terre, située à environ 12 milles du chemin de fer des Piles et fu chemin de fer projeté du Lac St-Jean, la ligne passant sur cette propriété.

No. 9—Le lac à la Peinture, bien connu des touristes, situé sur la propriété ci-dessus, sera vendu séparément avec la partie de terre suffisante pour bâtir.

Pour les termes de conditions, s'adresser au propriétaire,
 JAS. B. LUCKERROFE,
 No 22 rue des Forges,
 Trois-Rivières

IM RIMERIE

DU

JOURNAL

40 COIN DES RUES

St-Pierre & Bonaventure

TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville :

- Têtes de comptes,
- Memorandums,
- Cartes d'affaires,
- Et de visite,
- Billets promissoires,
- Enveloppes,
- Catalogues,
- Listes des prix,
- Programmes,
- Circulaires,
- Affiches,
- Placards,
- Lettres funéraires, etc., etc.

- Blanc de sommation,
- Demandes de plaidoyer,
- Fiat,
- Comparutions,
- Déclarations sur billets,
- Déclarations sur compte,
- Déclarations d'acte d'hypothécaire,

—:00:—
Pour les avocats.

- Subpoena,
- Affidavit,
- Inscriptions,
- Inventaires de production,
- Saisies arrêts après jugement,
- Brefs de saisie-gagerie,
- Procès-Verbaux de saisie,
- Oppositions,
- Mémoires de frais, &

—:0:—
Pour les Notaires.

- Blancs de billets,
- Quittances,
- Procurations,
- Transports,
- Contrat de vente,
- Contrats de Mariage,
- Baux a Loyer
- Toute commande par écrit sera exécutée sans délai

LE

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & Fils, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS,

Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00
 Six mois do do do \$1.00
 Pour les Etats-Unis..... \$2.00

Un an, EDITION HERODOMADAIRE do \$1.00
 Six mois do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payés les arrérages s'il y en a

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont cotées sur TYPE BREVIER, aux conditions suivantes :
 Première insertion, par ligne..... \$0.10
 Chaque insertion suivante par ligne..... \$0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme.
 Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom responsable.